



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 avril 2022, le conseil a adopté par résolution les règlements suivants :

Règlement numéro 2022-134 sur les dérogations mineures abrogeant le règlement no. 2011-046, le **règlement numéro 2022-135** modifiant le règlement sur les permis et certifications no. 2013-059 afin de modifier diverses dispositions, le **règlement numéro 2022-136** modifiant le règlement de construction 2013-057 afin de modifier diverses dispositions, le **règlement numéro 2022-138** modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-122 afin de remplacer le terme « fonctionnaires désigné » par le terme « autorité compétente » et le **règlement numéro 2022-140** modifiant le règlement de lotissement numéro 2013-058 afin de modifier diverses dispositions

Les règlements 2022-136, 2022-138 et 2022-140 ont reçu le 22 avril 2022, l'approbation de la MRC des Laurentides, à l'effet que les présents règlements sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » :

www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 18 mai 2022

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce dix-huit mai deux mille vingt-deux.

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière